

Accord-Cadre IV - 2022-2026

Evaluation externe à mi-parcours des programmes PACOPE-SPE

SOS Villages d'Enfants Monde Luxembourg

Termes de Référence

Mars 2024

Table des matières

ABRÉVIATIONS	3
1 ELEMENTS DE CONTEXTE DE L'EVALUATION	4
1.1 RAPPEL SUCCINCT DE L'ACCORD-CADRE IV	4
1.2 LES PROGRAMMES PACOPE-SPE	5
1.2.1 SOS VEM ET SES PARTENAIRES.....	5
1.2.2 STRATEGIES OPERATIONNELLES DES PACOPE-SPE.....	5
2 LES ENJEUX DE L'EVALUATION	8
2.1 OBJECTIFS DE L'EVALUATION	8
2.2 DESTINATAIRES DE L'EVALUATION	9
2.3 CHAMPS DE L'EVALUATION	9
2.3.1 PARTIES PRENANTES	9
2.3.2 ZONES GEOGRAPHIQUES OBJET DE L'EVALUATION ET GROUPES CIBLES.....	10
3 CONTENU ET METHODOLOGIE	14
3.1 QUESTIONS EVALUATIVES	14
3.2 ORIENTATIONS METHODOLOGIQUES	15
3.2.1 ETAPE PREPARATOIRE.....	16
3.2.1 DEVELOPPEMENT D'OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES ADDITIONNELLES	17
3.2.2 ETAPE DE TERRAIN (COLLECTE ET ANALYSE DE DONNEES)	17
3.2.3 ATELIERS DE RESTITUTION VIRTUELS	18
3.2.4 ETAPE DE RAPPORTAGE.....	18
4 LIVRABLES ATTENDUS	18
5 CALENDRIER ET PILOTAGE DE L'EVALUATION	19
5.1.1 PLANNING PREVISIONNEL DE L'EVALUATION	19
6 OFFRE FINANCIERE	19
7 PROFIL DU CONSULTANT/DE L'EQUIPE DE CONSULTANTS	19

Abréviations

AGR	Activité Génératrice de Revenu
APE	Association de Parents d'Elèves
AVE&C	Association Villageoise d'Epargne et de Crédit
BIR WCNA	Bureau International Région pour l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Nord
CGS	Comité de Gestion Scolaire
CPE	Comité de Protection de l'Enfant
CDE	Club des Enfants
MAEE-DCCE	Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce international du Luxembourg
OEV	Orphelins et enfants vulnérables
PACOPE-SPE	Programme d'Accompagnement des COMMunautés pour la Protection de l'Enfant et des Systèmes de Protection de l'Enfant
PE	Protection de l'Enfant
SOS VEM	SOS Villages d'Enfants Monde Luxembourg
VAEN	Violence, Abus, Exploitation et Négligence

1 Éléments de contexte de l'évaluation

1.1 Rappel succinct de l'Accord-Cadre IV

L'Accord-Cadre IV (AC IV) signé entre le Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce international du Luxembourg (MAEE-DCCE) et SOS Villages d'Enfants Monde Luxembourg (SOS VEM) pour la période 2022-2026 s'articule autour de deux résultats, qui couvrent deux zones d'intervention distinctes, l'Afrique de l'Ouest avec quatre pays partenaires (Guinée, Bénin, Niger et Sénégal) et l'Asie centrale (Ouzbékistan) :

- **Résultat 1** : « Dans les sites d'intervention du programme AC IV, les enfants et adolescents vulnérables ont leurs besoins essentiels satisfaits sans discrimination, sont protégés contre la séparation familiale et la maltraitance au sein de familles et communautés bénéficiant des actions coordonnées des structures formelles du système de protection de l'enfant pour l'accès aux services sociaux de base et la protection de remplacement des enfants, lorsqu'elle celle-ci est jugée nécessaire ».

De manière synthétique, les activités soutenant le résultat 1, et orientées vers la mobilisation de l'ensemble des acteurs formels et informels des systèmes de protection de l'enfance, ont pour objectifs de favoriser l'accès des enfants et adolescents du groupe cible aux services sociaux de base, de les protéger contre toute forme de violence et d'assurer la prise en charge de leurs besoins essentiels et de leur bien-être. Elles sont donc logiquement enregistrées pour chaque pays selon les **domaines « accès aux services sociaux de base » et « protection de l'enfant »** avec les codes secteurs respectifs 16050 (« Aide plurisectorielle pour les services sociaux de base ») et 15160 (« Droits de la personne »).

- **Résultat 2** : « Dans les sites d'intervention du programme AC IV, les jeunes vulnérables, ayant acquis des compétences de vie utiles et des compétences professionnelles, se sont engagés dans un emploi ».

Les activités décrites sous ce résultat ont trait au **domaine de l'« employabilité des jeunes »** et sont enregistrées pour chaque pays sous le code SNPC 11330 (« Formation professionnelle »).

Ces résultats s'appuient sur la mise en œuvre de 12 Programmes d'Accompagnement des Communautés pour la Protection de l'Enfant et des Systèmes de Protection de l'Enfant (PACOPE-SPE) avec respectivement 4 programmes en Guinée (Kankan, Labé, N'Zérékoré et Conakry), 2 au Bénin (Abomey-Calavi et Parakou), 2 au Niger (Dosso et Tahoua) et 4 au Sénégal (Kaolack, Louga, Kolda et Pikine). En Ouzbékistan, il s'agit d'un programme mis en œuvre dans la région de Khorezm, dans l'ouest du pays.

Le budget total de l'AC IV est de 15.615.320€ dont 12.463.142€ sont financés par le MAEE-DCCE.

Les présents Termes de Référence visent à l'évaluation à mi-parcours, en 2024, des programmes PACOPE-SPE uniquement, le programme en Ouzbékistan faisant l'objet d'un exercice d'évaluation spécifique.

1.2 Les programmes PACOPE-SPE

1.2.1 SOS VEM et ses partenaires

SOS VEM, commanditaire de cette évaluation, est une organisation non-gouvernementale à vocation sociale, active depuis 50 ans dans des pays et communautés avec un objectif de contribuer à leur développement. SOS VEM est membre de la Fédération Internationale SOS Villages d'Enfants (SOS VE), active dans 136 pays et territoires.

Conformément aux règles de la Fédération SOS Villages d'Enfants International, les associations nationales SOS Villages d'Enfants en Guinée, SOS Villages d'Enfants au Niger, SOS Villages d'Enfants au Sénégal et SOS Villages d'Enfants au Bénin, membres de la Fédération, sont les partenaires prioritaires de SOS VEM pour l'AC IV en Afrique de l'Ouest et sont responsables de la mise en œuvre des programmes PACOPE-SPE dans toutes les zones d'intervention ciblées. Ces associations sont en lien direct avec les bénéficiaires et les acteurs formels et informels des systèmes de protection de l'enfance sur le terrain. Suivant les orientations de sa stratégie de coopération au développement, SOS VEM apporte un appui financier, technique et méthodologique afin de :

- Appuyer la mise en œuvre des programmes PACOPE ;
- Renforcer les compétences techniques de ses partenaires et favoriser le développement organisationnel nécessaire à la mise en œuvre de programmes de qualité et à la mesure des résultats.

Afin de pouvoir remplir ces objectifs, un dispositif d'appui technique de proximité a été mis en place dès 2015 par SOS VEM sous la forme d'une équipe d'appui technique composée de 4 personnes¹.

Le Bureau International Région pour l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Nord (BIR WCNA) accompagne les associations partenaires en leur proposant principalement un appui stratégique et organisationnel et en s'assurant que les directives et procédures de la Fédération sont respectées.

1.2.2 Stratégies opérationnelles des PACOPE-SPE

1.2.2.1 Résultat 1

La participation des enfants et adolescents, des familles, communautés et acteurs de la société civile constitue, avec l'engagement actif de l'État et des pouvoirs publics, l'un des moteurs essentiels de tout système de protection de l'enfance. Ce degré de participation dépend autant de l'implication volontaire de ces acteurs informels, que sont les familles et les communautés, que de la reconnaissance de leur rôle par l'État. Pour atteindre ce résultat, le programme travaille donc à mobiliser ces différents acteurs afin, qu'ensemble, ils puissent trouver des réponses aux problèmes rencontrés par les enfants et les adolescents.

Mobilisation des familles

Les parents sont les premiers responsables de la prise en charge et de la protection de leurs enfants. Des **pratiques parentales** adaptées vont permettre à l'enfant de se développer harmonieusement, d'être accompagné dans ses phases d'apprentissage et d'être protégé contre toute forme de violence. Le programme AC IV travaille donc au quotidien avec les parents, les tuteurs et les personnes au contact des enfants afin de les sensibiliser à leurs besoins dans leurs différents stades de développement, à leurs droits mais également aux conséquences de pratiques néfastes.

¹ Une coordinatrice de l'appui technique et un expert en protection de l'enfance basés à Bamako, au Mali ; un expert en renforcement économique et un conseiller finances et contrôle basés à Niamey, au Niger.

Pour rompre le cycle de pauvreté et de précarité, le programme travaille également au **renforcement économique des familles et à l'accès à l'emploi des parents/tuteurs** dans un objectif d'accroissement des ressources. Au fur et à mesure du programme, avec l'acquisition de compétences dans le domaine de l'accès à des services d'épargne et de crédit au travers d'Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVE&C) et l'éducation financière (gestion du budget familial, formation en entrepreneuriat, etc.) , ils bénéficieront de sources de revenus de plus en plus élaborées (via un emploi rémunéré ou des activités génératrices de revenus informelles individuelles ou de groupes), plus performantes et plus stables afin, à terme, de couvrir totalement les besoins essentiels de leurs enfants et permettre à ceux-ci d'accéder aux services sociaux de base (éducation, santé, état civil, eau, hygiène et assainissement).

Participation des enfants

Promouvoir la participation des enfants est indispensable si on souhaite les voir agir comme des acteurs sociaux capables d'exprimer leurs opinions et décisions sur des questions qui les concernent directement, que ce soit dans le cercle familial, à l'école, dans l'environnement local (quartier, village, etc.). **Dans les pays ciblés**, le programme veille ainsi à **faciliter la mise en place de cadres d'expressions des enfants au niveau local ou clubs d'enfants (CDE)**, permettant à ceux-ci de contribuer à la protection de leurs pairs dans les localités d'intervention mais aussi de mener des actions de plaidoyer en faveur du respect de leurs droits. On s'attèle également à **dynamiser les cadres d'expression des enfants existants au niveau communal, et départemental** afin de porter la voix des enfants au plus haut niveau et leur permettre ainsi d'influencer les pratiques et les prises de décisions en faveur du respect et de l'application des lois qui les protègent contre toute forme de violence.

Mobilisation des communautés, collectivités locales et structures formelles de la protection de l'enfance au niveau local

L'approche communautaire de protection de l'enfant est une composante à part entière des systèmes de protection de l'enfance. En Afrique de l'Ouest, elle se matérialise par la mise en place de structures informelles locales, tels que les comités de protection de l'enfant (CPE). Il s'agit pour ces acteurs communautaires de résoudre principalement les problèmes d'accès direct des enfants et des familles aux services sociaux de base, aux services de prise en charge de remplacement lorsque cela s'avère nécessaire ou encore d'œuvrer à la protection des enfants contre toute forme de violence. Il faut pour cela et entre autres mobiliser des ressources en faveur des enfants, fournir un soutien social et psychologique et accompagner les familles dans leurs démarches. Cette mobilisation communautaire doit nécessairement aller de pair avec un travail de coordination avec les collectivités locales, afin que celles-ci reconnaissent la contribution des acteurs communautaires et travaillent à prioriser les actions locales de développement favorables aux droits et à la protection des enfants. Elles peuvent également référer les enfants aux services techniques de l'Etat et de leur représentation au niveau local qui œuvrent dans les domaines de la protection sociale, de la justice, de l'éducation, de la santé, de l'emploi, etc.

Le programme AC IV vise également à élargir son champ d'action au niveau communautaire en ciblant des problématiques non considérées comme prioritaires dans l'Accord-Cadre précédent mais, depuis, identifiées comme telles par les parties prenantes locales : accès sans discrimination des enfants à l'éducation, en particulier les filles, et leur maintien scolaire ; problématiques de santé préventive, d'hygiène et d'assainissement ; accès équitable des femmes, des hommes, des filles et garçons aux ressources de la communauté, prévention des violences basées sur le genre dans les quartiers d'intervention. Des Dispositifs Communautaires de Protection de l'Enfant (DCPE) continuent à sensibiliser, prévenir et prendre en charge les enfants, orphelins vulnérables et enfants survivants de VAEN, et aussi à influencer sur les pratiques et décisions concernant la protection des enfants au sein des localités. Si des structures économiques/initiatives d'économie solidaire poursuivent le financement des actions des dispositifs communautaires de protection de l'enfant, d'autres types de structures

communautaires viennent également s'atteler à ces problématiques : associations de parents ou de mères d'élèves (APE), comités de gestion scolaire (CGS), etc. L'accent est mis sur la coordination de l'action de ces structures communautaires avec celles des mairies et des services techniques de l'Etat, acteurs formels du système de protection de l'enfant au niveau local.

Mobilisation des structures formelles de la protection de l'enfant aux niveaux administratifs supérieurs

En Afrique de l'Ouest, l'action des structures communautaires de protection de l'enfance n'est que peu reconnue par les acteurs formels du système de protection de l'enfance. En conséquence, les synergies d'actions entre acteurs des différents secteurs impliqués dans la protection de l'enfance (éducation, santé, justice, secteur culturel, etc.), au niveau national, départemental, communal, essentielles pour favoriser une mise en œuvre effective des stratégies nationales de protection de l'enfance, y compris dans leur déclinaison communautaire, sont insuffisantes. Le programme s'attèle donc à **dynamiser les cadres de coordination des actions de protection de l'enfant à tous les niveaux dans les quatre pays ciblés (comités de protection aux niveaux national, régional/préfectoral, départemental et communal)** afin qu'ils assurent respectivement leurs responsabilités : suivi, évaluation et rapportage des actions de protection mobilisant les acteurs des différents secteurs et accompagnement des initiatives communautaires de prévention et de réponse à la maltraitance des enfants.

1.2.2.2 Résultat 2

Dans les 4 pays ciblés en Afrique de l'Ouest, l'amélioration de l'accès des jeunes de 15-24 ans à un emploi décent et leur autonomisation économique dépendent en grande partie de leur accès à l'éducation et/ou à une formation professionnelle qualifiante et adaptée à leurs aspirations et aux besoins du marché lorsqu'il s'agit pour eux et elles de se professionnaliser pour entreprendre une activité lucrative. Or, dans les pays partenaires des PACOPE-SPE, l'accès des jeunes à une éducation de qualité est compromis par un ensemble de phénomènes dont celui de l'abandon scolaire et de la déscolarisation des jeunes des familles défavorisées sur le plan économique, et ceci de la fin du primaire au secondaire. Cette situation s'explique par de nombreux facteurs liés à la pauvreté des familles ainsi que par des facteurs socio-culturels et de genre, tels que les mariages d'enfants et les grossesses précoces qui impactent directement et en particulier la scolarisation des filles.

Par ailleurs, pour celles et ceux qui ne terminent pas le cycle primaire ou secondaire, il existe un décalage entre leur formation de base et les besoins réels du marché concernant l'emploi ou à l'auto-emploi.

En étroite collaboration avec des partenaires externes spécialisés, des structures techniques de l'État, des acteurs économiques et des partenaires de la société civile, le programme AC IV travaille d'une part, à renforcer l'employabilité de ces jeunes déscolarisés ou non scolarisés et les accompagner vers l'insertion professionnelle, et d'autre part, à favoriser le développement de compétences de vie et de compétences sociales utiles pour leur progression vers l'autonomie.

Compétences professionnelles et accès à l'emploi

En ce qui concerne l'appui à l'insertion professionnelle, il s'agit pour le PACOPE-SPE « d'être à la fois acteur sur certaines étapes de la chaîne de l'employabilité des jeunes (appui à l'installation pour l'auto-emploi) et de promouvoir le « partenariat » sur d'autres étapes (formation professionnelle et apprentissage de corps de métier). Pour ce faire, le programme a déjà tissé quelques collaborations avec des acteurs étatiques (services techniques déconcentrés, centre de formation professionnelle, structures d'accueil et d'orientation des jeunes et agences pour l'emploi des jeunes etc.), en plus d'un groupe de maîtres artisans dont certains sont affiliés à des fédérations et avec d'autres formateurs

dans les corps de métiers, des écoles privées, programmes soutenus par des ONG au niveau national et local. Au terme de l'accompagnement de la réflexion associant les jeunes à ces ressources sur les opportunités de formation, essentiellement, trois (3) typologies de jeunes se dessinent :

(a) Les jeunes, filles et garçons, qui ont besoin au préalable d'une étape de formation/qualification professionnelle ;

(b) Les jeunes, filles et garçons qui ont terminé une formation et sont en recherche d'une première expérience pour préparer une insertion économique durable, ces jeunes en situation de formation-insertion ont peu d'expérience ;

(c) Les jeunes, filles et garçons formés ou non, ayant déjà un peu d'expérience d'activité, qui souhaitent s'engager dans une démarche orientée vers le démarrage ou l'accroissement d'une activité économique.

Le programme s'attèle à accompagner chacun de ces groupes selon leurs besoins spécifiques.

Compétences de vie et compétences sociales

En premier lieu et sans distinction de genre (ce qui sous-entend un appui spécifique aux adolescentes et jeunes adultes) il s'agit d'aider les jeunes à développer confiance en eux et motivation, facteurs favorisant leur mobilisation vers un objectif qu'ils se fixent. Ensuite renforcer leur capacité de communication, en particulier avec les adultes, leur faire entrevoir l'importance de l'action collective et du travail en équipe, et aussi les aider à identifier et prendre contact avec les services liés à la formation et l'emploi.

Mais il s'agit aussi, avec des structures spécialisées, de les sensibiliser et les éduquer dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive. Il est en effet essentiel de les conscientiser afin qu'ils puissent adopter des comportements responsables en la matière.

2 Les enjeux de l'évaluation

2.1 Objectifs de l'évaluation

L'évaluation à mi-parcours des programmes PACOPE-SPE fait suite à une évaluation ex ante mandatée par le MAEE-DCCE Luxembourg en 2022 ciblant l'ensemble des actions mises en œuvre par les ONG luxembourgeoises et leurs partenaires au Sénégal. Pour SOS VEM, cette évaluation a ciblé le programme de Pikine parmi les 4 programmes PACOPE-SPE mis en œuvre par son partenaire, SOS Villages d'Enfants au Sénégal. Comme la période de l'évaluation en 2022 coïncidait avec la phase de démarrage des PACOPE-SPE, cette évaluation se voulait prospective et a proposé plus de 40 recommandations d'ordre stratégique et opérationnel formulées selon les critères de cohérence, efficience, protection de l'enfant, accès aux services sociaux de base, employabilité des jeunes, gestion de programmes et renforcement de capacité des équipes, droits de l'homme, genre et environnement. Ces recommandations sont présentées en Annexe 1. Suite à leur analyse, 37 recommandations ont été partiellement ou pleinement acceptées par SOS VEM et son partenaire SOS Villages d'Enfants au Sénégal. La mise en œuvre de ces recommandations a débuté en 2023. Certaines d'entre elles sont déjà mises en application dans le cadre des programmations annuelles des PACOPE-SPE, alors que d'autres engagent le programme sur un plus long terme.

Les programmes PACOPE-SPE étant aussi mis en œuvre dans 3 autres pays, la Guinée, le Bénin et le Niger, ces recommandations – lorsqu'elles n'étaient pas spécifiques à SOS Villages d'Enfants au Sénégal – ont également été retenues et déployées dans les 8 sites d'intervention de ces pays.

Dans un souci de cohérence et de continuité d'action, l'évaluation à mi-parcours des programmes PACOPE-SPE devra donc pleinement tenir compte de cet exercice d'évaluation ex ante.

Les objectifs de l'évaluation à mi-parcours sont les suivants :

- Apprécier la pertinence des actions mises en œuvre par le programme en lien avec les recommandations de l'évaluation ex ante ;
- Evaluer le niveau d'atteinte des objectifs et les résultats obtenus à mi-parcours de l'exécution du programme, en associant les bénéficiaires, les équipes et partenaires de mise en œuvre ;
- Evaluer les insuffisances concernant les approches méthodologiques mises en œuvre pour la protection de l'enfant et prenant en compte les thématiques transversales des programmes ; formuler des recommandations pour améliorer les dispositifs d'accompagnement des groupes cibles et partenaires du programme ;
- Identifier également des leçons apprises basées sur les aspects problématiques et les facteurs de réussite des processus de renforcement de capacités et des dynamiques suscitées en faveur de l'autonomisation des familles/communautés.

2.2 Destinataires de l'évaluation

Les conclusions et recommandations de l'évaluation sont destinées à :

- SOS VEM, le commanditaire ;
- SOS Villages d'Enfants en Guinée, au Bénin, au Niger et au Sénégal, les partenaires prioritaires de mise en œuvre ;
- La Fédération SOS Villages d'Enfants International et en particulier le BIR WCNA, dans une perspective d'apprentissage programmatique ;
- Le MAEE-DCCE Luxembourg, le bailleur.

Les résultats de l'évaluation pourront, par ailleurs, être partagés avec les partenaires locaux de mise en œuvre du programme ainsi que d'autres bailleurs ou ONG qui en feraient la demande.

2.3 Champs de l'évaluation

2.3.1 Parties prenantes

Les parties prenantes SOS (SOS VEM ; Associations Nationales SOS Villages d'Enfants en Guinée, au Bénin, au Niger et au Sénégal ; BIR WCNA ; Bureau International de la Fédération SOS Villages d'Enfants International) sont liés par des accords de partenariat.

Au niveau de chaque pays d'intervention, les groupes cibles impliqués sont les suivants :

- Les **enfants** et les **jeunes** à risque de perdre la prise en charge parentale ; les jeunes ciblés sont déscolarisés ou non scolarisés ;
- Leurs **familles biologiques** ou **tuteurs/tutrices** ;
- Les **communautés** des zones d'intervention ;
- Les **Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVE&C)** et **Associations de Jeunes pour l'Epargne et le Crédit**² (AJE&C) ;
- Les **Activités Génératrices de Revenus de Groupe** (AGR de groupe) ou **Groupements d'intérêt Economique** (GIE) ;
- Les **Comités de Protection de l'enfant**³ au niveau communautaire (CPE) ;
- Les **Clubs d'Enfants** au niveau communautaire (CDE) ;

² Les AJE&C sont présentes au Sénégal et au Bénin uniquement

³ Il existe différentes dénominations selon les pays

- Les **Associations de Parents d'Elèves/Comités de Gestion Scolaire** (APE/CGE) ;
- Les **Collectivités Décentralisées** et **Services Techniques Déconcentrés** (mairies, préfets/sous-préfets, services techniques de l'éducation, de la justice, de la santé, etc.) ;
- Les **acteurs de la société civile/ONG** actifs dans le secteur de la protection de l'enfance ;
- Les **Cadres de Coordination des actions de protection aux différents niveaux administratifs** (CPE national, régional/préfectoral, départemental, communal) ;
- Les **structures de Représentation des Enfants/Cadres d'Expression des Enfants aux différents niveaux administratifs** (CDE communal, départemental ou préfectoral) ;
- Les **Ministères en charge de la Protection de l'Enfance dans chacun des 4 pays d'intervention**⁴ ayant signé un Mémorandum d'Entente avec chacune des Associations SOS Villages d'Enfants dans les 4 pays respectifs ;
- Les **Acteurs de la Formation Professionnelle** (centres de formation professionnelle, maîtres artisans, Agences Nationales Pour l'Emploi, etc.).

2.3.2 Zones géographiques objet de l'évaluation et groupes cibles

Les 12 programmes PACOPE-SPE sont ciblés par cette évaluation. Toutefois, seuls **6 des 12 sites sont retenus** pour une collecte de données additionnelle à structurer par l'équipe d'évaluation : 1 au Sénégal (Kaolack), 1 au Niger (Dosso), 2 en Guinée (Labé et N'Zérékoré) et 2 au Bénin (Abomey-Calavi et Parakou). Compte-tenu de la situation politique et sécuritaire actuelle au Niger, le processus d'évaluation et de collecte de données sur le site retenu seront probablement à adapter. Fin 2023, les groupes cibles sur ces 6 sites sont les suivants :

⁴ Le Ministère de la Protection Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables en Guinée ; le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance au Bénin ; le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant au Niger ; le Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants au Sénégal.

Pays	Localité	Quartiers /villages	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de jeunes	Nbre d'AVE&C/AJE&C	Nbre de GIE/AGR de groupe	Nbre de CPE	Nbre de CDE	Nbre d'APE/CGS	Nbre cadres d'expression enfants	Nbre de cadres de coordination de la protection	Autres acteurs
Guinée	Labé	Daka 2, Companya, Horè Saala, Lombonna, Nadhèl, Tata 1, Hafia centre, Sempetein, Hindé	216 (341 parents/tuteurs)	709 (336 F 373 G)	87 (20 F 67 G)	25 (864 membres)	6 (162 membres)	9 (207 membres)	9 (123 membres)	9 (100 membres)	1 Cadre d'expression préfectoral (21 membres) 1 Cadre d'expression communal (15 membres)	Comité guinéen, des droits de l'enfant (National) 1 Cadre de Coordination Régionale PE Labé (19 membres)	Ministère de la Protection Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables ONG (MDT, TdH, Foyer Saint Joseph à Labé), acteurs de la formation professionnelle, services techniques déconcentrés, mairies
	N'Zérékoré	Belle vue, Gonia II, Gonia III, Nakoyakpala, Mohomou, Gbanghana, Tilépoulou, Sokoura, N'Zaoo, Karana, Toulemou, Moata, Konia Aviation, Loulé Nord, Gbily, Wéya Sud, Bamba, Kpaya, Koulé Sud, Konala	218	855 (415 F 440 G)	70 (38 F 32 G)	27 (628 membres)	3 (135 membres)	20 (299 membres)	20 (300 membres)	13	1 Cadre d'expression préfectoral (15 membres) 3 Cadres d'expression communal (45 membres)	1 Cadre de Coordination Régionale PE N'Zérékoré (15 membres) 1 Cadre de Coordination Préfectoral PE Labé (24 membres) 1 Cadre de Coordination Préfectoral PE N'Zérékoré (15 membres) 2 Comités locaux PE Labé (27 membres) 3 Comités locaux PE N'Zérékoré (45 membres)	
Niger	Dosso	Banizoumbou (Boukoki),	225	1061 (488 F 573 G)	74 (30 F 44 G)	18 (620 membres)	8 (135 membres)	5 (60 membres)	5 (63 membres)	7 (53 membres)	1 Cadre d'expression	1 Comité Nationale PE (21 membres)	Ministère de la Promotion de la Femme et de la

Pays	Localité	Quartiers /villages	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de jeunes	Nbre d'AVE&C/AJE&C	Nbre de GIE/AGR de groupe	Nbre de CPE	Nbre de CDE	Nbre d'APE/CGS	Nbre cadres d'expression enfants	Nbre de cadres de coordination de la protection	Autres acteurs
		Lacouroussou (Koira Tégui), Fada 2, Deygorou, Tidirka									départemental (10 membres) 1 Cadre d'expression communal (12 membres)	1 comité régional PE (18 membres) 1 comité départemental PE (15 membres) 1 comité communal PE (15 membres)	Protection de l'Enfant Acteurs de la formation professionnelle, services techniques déconcentrés, mairies
Bénin	Abomey-Calavi	Adovie, Sogan, Houinmè et Zoungo (l'arrondissement de Hevié), Wawata Fandji et Wawata Todjo (arrondissement de Zinvié), Agongbé et Lohounsa (arrondissement Golo Djigbé), Anagbo et Bozoum (Arrondissement Golo Djigbé)	150 (219 parents/tuteurs)	593 (291 F 302 G)	86 (51F 35G)	<u>AVE&C</u> : 37 (939 membres) <u>AJE&C</u> : 1 (24 membres)	11 (150 membres)	10 (240 membres)	10 (120 membres)	16 (176 membres)	1 Cadre d'expression départemental (7 membres) 1 Cadre d'expression communal (7 membres)	1 Comité National de PE (21 membres) 1 Comité Départemental PE Abomey-Calavi (20 membres) 1 Comité Départemental PE Parakou (29 membres)	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance Direction Départementale des Affaires Sociales et de la Microfinance, - Direct ion des Enseignements Maternel et Primaire (DDEMP), Mairies, Centres de Promotion Sociale, Collectif des artisans d'Abomey-Calavi et de Parakou, ANPE, ONG Aube, etc.
	Parakou	Tourou, Kpèrou (Guèra/alabrika), Titirou (arrondissement 1), Baparapé, Lèmanda, Zongo Zèno (arrondissement 2), Guèma et Gannou (Arrondissement 3)	150 (150 parents/tuteurs)	764 (365 F 399 G)	159 (64 F 95 G)	<u>AVE&C</u> : 24 (642 membres) <u>AJE&C</u> : 2 (38 membres)	8 (126 membres)	8 (208 membres)	8 (96 membres)	13 (149 membres)	1 Cadre d'expression communal (14 membres)	1 Comité Communal PE Abomey-Calavi (51 membres) 1 Comité Communal PE Parakou (35 membres)	
Sénégal	Kaolack	Commune de Kaolack : Darou	150 (239 parents/tuteurs)	685 (365 F 320 G)	70 (36 F 34 G)	<u>AVE&C</u> : 18	8 (274 membres)	4 (87 membres)	4 (194 membres)	.4 (44 membres)	1 Cadre d'expression communal	1 Comité National PE	Ministère de la Femme, de la Famille et de la

Pays	Localité	Quartiers /villages	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de jeunes	Nbre d'AVE&C/ AJE&C	Nbre de GIE/AGR de groupe	Nbre de CPE	Nbre de CDE	Nbre d'APE/CGS	Nbre cadres d'expression enfants	Nbre de cadres de coordination de la protection	Autres acteurs
		Salam, Diamaguene, Diamaguene extension, Ndangane Samamoussa				(577 membres) <u>AJE&C</u> : 2 (57 membres)					(41 membres)	1 Comité Départemental PE Kaolack (30 membres) 1 Comité Départemental PE Kolda 1 Comité Communal PE Kaolack (17 membres) 2 Comités Communal PE Kolda (25 membres)	Protection de l'enfant (Direction de la Promotion des Droits et la Protection des enfants), mairies, préfets et sous-préfets, Services déconcentrés de l'État, (société civile (Educo et CONAFE à Kolda ; Association pour la promotion de la femme sénégalaise à Kaolack), structures de formation professionnelle (Centre formation professionnelle et centre régional de formation professionnelle à Kolda ; CAOSP, chambre des métiers et centre de formation professionnelle à Kaolack)

3 Contenu et méthodologie

3.1 Questions évaluatives

Les questions évaluatives prennent en considération tant les critères avancés par SOS VEM et ses partenaires de mise en œuvre que ceux recommandés par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et appliquées lors de l'évaluation ex ante de 2022.

Domaine d'évaluation	Questions d'évaluation
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les interventions menées répondent-elles aux besoins des participant-e-s (ou bénéficiaires directs) des programmes ? • Dans quelle mesure les modalités des interventions menées sont-elles pertinentes au regard de la nature des publics cibles et de la valeur ajoutée du ou des partenaires locaux ?
Cohérence	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le programme est-il cohérent avec les stratégies de développement des pays d'intervention ? • En quoi l'approche adoptée par le programme répond-t-elle aux besoins de renforcement des structures du système national de protection ? • Dans quelle mesure le programme favorise-t-il le travail en synergie avec d'autres programmes des Associations Nationales partenaires ? • Dans quelle mesure le programme a-t-il travaillé en coordination et en complémentarité avec d'autres acteurs du domaine de la protection de l'enfance dans les sites sélectionnés ? • Dans quelle mesure le programme a-t-il travaillé en collaboration avec les acteurs du domaine de la formation professionnelle et de l'employabilité des jeunes ?
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les degrés d'atteinte des résultats d'effets et d'extrants ? Quelles sont les principaux facteurs expliquant l'atteinte ou non de ces résultats ? • Quelle appréciation faites-vous de la contribution du programme au renforcement des mécanismes communautaires de protection de l'enfant, y compris l'éducation dans les communautés bénéficiaires ? • En quoi le programme contribue-t-il à la dynamisation des cadres de concertation de la protection de l'enfance aux différents niveaux administratifs ? • En quoi le programme contribue-t-il à l'intégration socio-professionnelle des jeunes des familles ciblées ? • Dans quelle mesure et comment le programme contribue-t-il aux priorités transversales de la coopération luxembourgeoise (genre, environnement, bonne gouvernance) ? • En quoi le programme contribue-t-il à l'amélioration des conditions de vie des familles ciblées et à celles des enfants en particulier ?

Domaine d'évaluation	Questions d'évaluation
Efficienc	<ul style="list-style-type: none"> • En quoi le dispositif de pilotage mis en place pour la planification, la mise en œuvre et le suivi du programme contribue-t-il à l'atteinte des objectifs et des résultats attendus ? • Les ressources utilisées pour les composantes d'accès aux services sociaux de base, de droits humains, et d'employabilité des jeunes ont-elles été converties en résultats de façon efficiente ? • Appréciation de l'ensemble du dispositif organisationnel et opérationnel et du niveau de consommation du budget en lien avec la réalisation des activités planifiées.
Viabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Les effets générés sont-ils susceptibles de se maintenir dans le temps et à quelles conditions ? • Les actions mises en œuvre pour mobiliser des ressources locales, faciliter l'implication des services techniques déconcentrés de l'Etat et des acteurs de la protection et pour la participation effective des autorités traditionnelles dans les dispositifs communautaires de protection de l'enfant permettent-elles d'ancrer l'action de ces dispositifs de protection dans la durée ? • Dans quelle mesure l'intervention du programme contribue-t-elle à renforcer la résilience des familles vulnérables bénéficiaires ?
Participation de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les changements suscités par le programme concernant : <ul style="list-style-type: none"> ○ La perception de l'enfant par les adultes (parents/tuteurs et leaders) ; ○ L'expression de l'enfant et la prise en compte de son opinion pour sa prise en charge et sa protection ? • Comment l'opinion des enfants est-elle prise en compte dans le cercle familial et au niveau communautaire ?
Protection/Sauvegarde de l'enfant et HEAS	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les progrès observés et mesurés dans la mise en place des politiques de sauvegarde de l'enfant, du jeune et de l'adulte au niveau des Associations Nationales SOS Villages d'Enfants partenaires depuis la situation de référence ?
Recommandations de l'évaluation ex ante	<ul style="list-style-type: none"> • Les actions mises en œuvre par le programme en lien avec les recommandations partiellement ou totalement acceptées de l'évaluation ex ante sont-elles pertinentes ? Quelles améliorations pourraient être apportées ?

La liste est indicative et non exhaustive. Elle devra être affinée lors de la réunion de démarrage.

3.2 Orientations méthodologiques

La démarche méthodologique adoptée pour l'évaluation à mi-parcours du programme PACOPE-SPE se veut participative, itérative, descriptive et analytique. Elle prendra en compte les 37 recommandations acceptées ou partiellement acceptées de l'évaluation ex-ante de 2022 tout comme les questions évaluatives retenues.

Elle devra permettre de comparer les résultats obtenus à mi-parcours en 2024 avec ceux mesurés à la situation initiale (référence 2022) du programme et de statuer sur le niveau de mise en œuvre des 37 recommandations de l'évaluation ex ante retenues.

Elle comportera essentiellement 5 (cinq) étapes principales, à savoir une **étape préparatoire**, une **étape de collecte de données sur le terrain**, une **étape d'analyse et de traitement des données** (constats), une **étape de restitution avec les équipes programmes** et une **étape de rédaction**.

3.2.1 Etape préparatoire

Elle portera sur plusieurs aspects : la revue des documents de programmes, une réunion de démarrage avec SOS VEM et la mise à disposition des données du programme collectées en 2022 et 2023 sur les 12 sites d'intervention.

Revue des documents de programmes

SOS VEM mettra à disposition de la mission d'évaluation l'ensemble de documents suivants :

- Démarche d'accompagnement pour la formulation du programme ;
- Documents relatifs à l'analyse de situation des droits et de la protection de l'enfant par pays ; stratégies en matière de protection de l'enfance de la CEDEAO dans chacun des 4 pays ;
- Proposition de financement de l'Accord-Cadre IV ;
- Rapport d'évaluation ex-ante des programmes du Sénégal de 2022 et liste des recommandations acceptées ou partiellement acceptées ;
- Politiques de SOS Villages d'Enfants en matière de sauvegarde de l'enfant, du jeune et de l'adulte ;
- Accords de partenariat signés avec les associations SOS partenaires ;
- Memorandum d'ententes signés entre les associations SOS partenaires et les Ministères en charge de la protection de l'enfance dans les pays respectifs ;
- Lignes directrices du MAEE-DCCE relatif à un Accord-Cadre de Coopération ;
- Chaîne de résultats des PACOPE-SPE et leurs indicateurs ;
- Résultats de l'évaluation des besoins ayant servi de fil conducteur à la formulation des PACOPE-SPE ;
- Rapports de l'étude de base des PACOPE-SPE ;
- Rapports annuels de l'Accord-Cadre IV, 2022 et 2023 ;
- Bases de données PACOPE-SPE ;
- Plans d'action annuels des programmes ;
- Rapports narratifs annuels des programmes ;
- Rapports financiers annuels des programmes PACOPE-SPE et niveaux de dépenses annuels par résultat d'extrait et d'effet ;
- Rapports de missions/ suivi de l'appui technique 2022 et 2023.

Réunion de démarrage

Une réunion virtuelle avec SOS VEM, le commanditaire, et les parties prenantes SOS (BIR WCNA, Direction et Coordination des programmes des 4 associations nationales partenaires) sera organisée afin d'aboutir à une compréhension commune de la mission d'évaluation, ses contraintes et défis.

Collecte de données primaires du programme

La dernière collecte de données primaire permettant de renseigner l'ensemble des indicateurs du programme et d'en mesurer les progrès s'est tenue en octobre 2023. Elle fait suite à une première collecte de données qui a eu lieu en 2022 et a permis d'établir la situation de référence.

3.2.1 Développement d'outils de collecte de données additionnelles

Une collecte de données additionnelle est à prévoir sur les 6 sites ciblés. Des outils de collecte de ces données seront développés par la mission d'évaluation en considérant notamment les questions d'évaluation spécifiées (cf. §3.1), les éléments discutés lors de la réunion de démarrage avec SOS VEM et les 37 recommandations retenues. Ces outils seront soumis à l'équipe programmes de SOS VEM qui se chargera de la consultation auprès des principales parties prenantes concernées au sein de SOS Villages d'Enfants (BIR WCNA, Directions Nationales SOS des 4 pays) pour amendement et validation avant le démarrage de l'étape de terrain. Les outils de collecte de données seront alors amendés et validés avant la mission de terrain.

3.2.2 Etape de terrain (collecte et analyse de données)

Les programmes des sites de Dosso au Niger, Labé et N'Zérékoré, en Guinée, Abomey-Calavi et Parakou au Bénin, et Kaolack et Kolda au Sénégal seront l'objet d'une collecte de données additionnelle. L'objectif sera de collecter les informations secondaires spécifiques et d'exploiter la dernière collecte de données primaire réalisée par les équipes en octobre 2023, en vue de les comparer avec la situation de référence.

Cette analyse sera complétée par des guides d'entrevue dont l'échantillon sera à déterminer et à préciser avec l'appui des équipes PACOPE-SPE et de SOS VEM. Il sera aussi mis à la disposition de l'évaluateur des ressources externes pour accompagner en traduction les enquêtes, au besoin.

Démarche pour la mission l'évaluateur sur le terrain

Une fois arrivé en capitale, l'évaluateur s'entretiendra avec les personnes ressources clefs de l'Association Nationale directement impliquées dans la gestion, la mise en œuvre et le suivi du PACOPE-SPE, en particulier il rencontrera en groupe le Manager Développement Programmes National, le Coordonnateur national PRF/PACOPE-SPE et le Coordonnateur national Adjoint, les Conseillers techniques en protection de l'enfant et en renforcement économique, ainsi que le chargé de suivi-évaluation, le manager finances et contrôle et le comptable chargé du suivi des PACOPE-SPE, en plus du responsable des ressources humaines et des membres du comité d'intégrité et de sauvegarde.

Il pourra retravailler en groupe restreint pour préparer sa mission avec la Coordination Nationale PACOPE-SPE et confirmer des aspects de logistique notamment pour la prise de contact et l'orientation des enquêteurs externes. L'évaluateur.trice aura été associé au préalable de son arrivée à la définition de son agenda de mission dûment convenu avec les coordinations nationales et locales, en tenant compte du nombre d'entretiens et de visites à faire. L'équipe se chargera d'informer les bénéficiaires à rencontrer soit en individuel ou en focus group.

Une fois arrivé sur le site à évaluer, l'évaluateur.trice sera orienté.e par le coordonnateur.trice local.e du programme.

Il sera prévu une séance de debriefing de la mission terrain en fin de mission d'évaluation externe, sous forme d'une présentation PowerPoint, en présence de la Coordination Nationale PACOPE-SPE et du personnel concerné de la Direction Nationale pour apprécier le déroulement de la mission de terrain. L'étape de terrain à Dakar devrait aussi prévoir un temps pour consulter quelques personnes ressources associées au BIR WCNA, si possible.

3.2.3 Ateliers de restitution virtuels

Deux ateliers de restitution présentant les premières analyses et recommandations seront organisés par les évaluateurs après la phase de collecte. Chaque atelier ciblera deux pays et réunira les Directions et coordinations nationales de ces pays, des représentants du BIR WCNA (IPD, programmes et suivi-évaluation) et les équipes programmes Luxembourg et terrain de SOS VEM.

3.2.4 Etape de rapportage

Deux phases de rapportage sont à prévoir :

- Dans un premier temps, un rapport provisoire produit à l'issue des travaux de la consultance. Il est transmis à SOS VEM et ses partenaires SOS par pays pour commentaires.
- Dans un deuxième temps, les observations et commentaires faits sur le rapport provisoire par les Associations Nationales, qui auront consulté leurs partenaires, ainsi que par les Coordinations Nationales PACOPE-SPE et l'Appui Technique, ainsi que celle du BIR WCNA, seront pris en compte dans la rédaction du rapport final à soumettre à SOS VEM.

Le rapport provisoire devrait pouvoir être consolidé à fin août 2024 au plus tard et le rapport final transmis le 15 septembre 2024.

4 Livrables attendus

Le(s) consultant(s) devra(ont) produire les éléments suivants :

- Un rapport préliminaire présentant en annexe les outils de collecte de données additionnelles (Word) ;
- Les documents de présentation des ateliers virtuels de restitution (PowerPoint)
- Le rapport d'évaluation final (Word). Il est composé de :
 - 1 rapport d'évaluation par pays présentant l'analyse des questions d'évaluation et du niveau de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation ex ante sur base des données collectées dans les 5 sites visités ;
 - 1 rapport global 4 pays qui tiendra également compte des analyses issues de la collecte de données primaires sur l'ensemble des sites.
 - Ce rapport inclura un résumé exécutif des résultats et des recommandations de l'évaluation

Le format de chacun de ces rapports sera discuté lors de la réunion de démarrage. Dans le cas où les exercices d'évaluation sont menés par différents évaluateurs, une attention particulière devra être portée afin que les rapports présentent **une homogénéité de forme et de restitution d'analyse**.

Tous les documents doivent être livrés en français. Le résumé exécutif sera livré en français et en anglais.

5 Calendrier et pilotage de l'évaluation

5.1.1 Planning prévisionnel de l'évaluation

Période	Activité
Avril 2024	Revue des données du programme, réunion de démarrage, première ébauche des outils de collecte
Début mai 2024	Envoi du rapport préliminaire présentant les outils de collecte et revue par les parties prenantes SOS avant consolidation
Mi-mai – Fin juin 2024	Collecte de données secondaires sur site et debriefing sur site à l'Association Nationale
Première quinzaine de juillet 2024	Ateliers de restitution virtuels, début de rédaction du rapport final
Fin juillet 2024	Remise du rapport provisoire aux parties prenantes SOS pour relecture et commentaires
Août 2024	Consolidation du rapport final (global et pays)
15 septembre 2024	Envoi du rapport final

6 Offre financière

Il est demandé au(x) consultant(s) de présenter l'offre financière sous le format suivant :

		Coût unitaire €	Unité	Quantité	Total
1. Coûts fixes/honoraires					
1.1.					
1.2.					
	SOUS TOTAL				
2. Frais remboursables*					
2.1.	Visa				
2.2.					
2.3.					
	SOUS TOTAL				
	TVA	%			
	TOTAL				

Les frais remboursables doivent être indiqués à titre indicatif afin de permettre à SOS VEM d'évaluer les montants. Les frais de transport locaux, de logement et de restauration seront pris en charge par SOS VEM, sauf indication contraire.

7 Profil du consultant/de l'équipe de consultants

Le consultant ou l'équipe de consultants devra avoir les compétences suivantes :

Compétences, qualifications et expérience requises :

- Expérience avérée en matière de suivi et d'évaluation de programmes selon les critères du CAD ;
- Formation en sciences sociales, en économie du développement ou autres domaines connexes ;
- Connaissance approfondie du travail de développement, notamment des programmes de renforcement des capacités destinés aux communautés, des programmes visant à la réduction de la pauvreté, en particulier les dimensions relatives à l'amélioration des moyens d'existence et à la protection de l'enfance ;8520
- Expertise sur les approches de protection de l'enfant et en matière de genre ;
- Expérience d'évaluation de programmes centrés sur les droits de l'enfant ;
- Expérience d'évaluation de la mise en œuvre de politiques de sauvegarde ;
- Expérience prouvée dans l'accompagnement de processus participatifs, en particulier en matière de participation des enfants et les méthodes de collecte de données ;
- Expérience avérée en animation/facilitation ;
- Compétences analytiques et conceptuelles solides ;
- Capacité à traduire des concepts et des idées complexes dans un langage simple et pratique ;
- Excellentes compétences en communication écrite ;
- Connaissance fine des pays d'intervention ;
- Maîtrise du français.

Point d'attention spécifique

Il est attendu du/des consultant(s) qu'il(s) signe(nt) le Code de conduite de SOS Villages d'Enfants.



PROSPECTIVE
COOPERATION
laboratoire d'idées

30 novembre 2022

ÉVALUATION DE L'ACTION AU **SÉNÉGAL**

DE 7 ONGD LUXEMBOURGEOISES

RAPPORT D'ÉVALUATION DE TERRAIN POUR L'ONG **SOS VILLAGES
D'ENFANTS MONDE**



SOS
VILLAGES D'ENFANTS
MONDE
Grand-Duché de Luxembourg

Synthèse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Les constats et recommandations présentés dans ce rapport constituent le fruit de croisement des données et d'analyses triangulées au niveau de l'équipe d'évaluation. Ils reflètent la position de Prospective et Coopération et n'engagent en rien le MAEE ni les porteurs de projets objets de l'évaluation.



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS



A. CONCLUSIONS

L'action en faveur de la protection des enfants a progressé, surtout depuis l'entrée en vigueur de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant en 1989, malgré de multiples défis et des ressources relativement limitées.

Les efforts visant à renforcer la protection des enfants ont progressé par de nombreuses phases conceptuelles et pratiques au fil des ans. À l'instar de nombreux acteurs de la protection, **SOS VE a fait évoluer ses approches** dans le domaine de la protection de l'enfance **en passant de projets individuels de protection de l'enfance au renforcement des systèmes nationaux de protection de l'enfance**. Dans ce contexte, les budgets, les ressources humaines, la capacité des parties prenantes, les besoins multisectoriels constituent des défis quotidiens dans les efforts de renforcement de la protection de l'enfance. Face à ces défis, le **programme PACOPE IV a adopté les approches recommandées pour renforcer le système de protection de l'enfance**, en se concentrant sur les résultats pour les enfants et utilisant une approche systémique pour promouvoir le changement.

1. Le PACOPE utilise une approche contextualisée pour renforcer le système de protection de l'enfance, il prend en compte la complexité, les perspectives locales, et favorise les interconnexions des différents acteurs institutionnels et communautaires. Le programme se développe dans et avec le contexte plutôt que de le considérer comme une limitation fondamentale de la protection de l'enfance.

2. Il commence avec la prise en compte de la position centrale des enfants, des familles et des communautés et travaille à partir de là, plutôt que de commencer par des éléments formels prescrits pour ensuite tenter de les relier à la communauté.
3. Il essaie de mesurer de manière cohérente, claire et efficace le succès ultime des efforts du système de protection de l'enfance renforcé au niveau des résultats pour l'enfant.

De nombreux débats persistent au sein des acteurs de la protection sur les principes qui émergent de la pratique du renforcement de la protection de l'enfance et sur la meilleure façon de les appliquer. L'objectif de cette évaluation est avant tout de **stimuler la réflexion, la poursuite du dialogue et la recherche de solutions créatives** sur la meilleure façon d'améliorer la protection de l'enfance grâce à un système plus performant. Certaines conditions clés à considérer (non exhaustives) ont été regroupées pour inviter SOS VEM et SOS Villages enfants Sénégal à conforter les acquis et décider des solutions à diligenter.

En outre, **la prise en charge de l'employabilité des jeunes reste un défi majeur** pour tous les acteurs intervenant sur la problématique, État et acteurs de la FPT, secteur productif et financier. Ainsi, SOS devrait définir en amont son **positionnement stratégique et ses partenaires** à la fois institutionnels, privés et ONGD dans la chaîne de prise en charge de l'employabilité des jeunes.



De cette manière, **l'instauration d'un dialogue et d'un cadre partenarial avec le PIC IV et le MFPAI** devrait lui permettre de bénéficier de l'expertise déjà développée, d'une part, et d'élargir son champ de possibilités (intégrer les jeunes dans d'autres programmes financés par d'autres bailleurs – mutualisation de ressources – complémentarité...), d'autre part.

Nous pensons que **la plupart des limites et risques listés peuvent être résolus de manière incrémentale**, à l'exception des changements nécessaires pour améliorer l'identification des situations de VAEN et leur prise en charge, y compris les violences sexistes et basées sur le genre, en prenant en compte les aspects intergénérationnels et le rôle important des hommes et jeunes hommes à cet égard.

Avec la mobilisation et le renforcement d'environ 25 000 personnes et la collecte de nombreuses données (connaissances, évidences), PACOPE IV active 2 des trois leviers au niveau collectif, pour opérer un véritable changement pour les enfants et jeunes à risques ou victimes de violence, d'exploitation, d'abus et négligences.

Le troisième levier, le courage (vertu) existe au niveau individuel et PACOPE IV gagnerait à cultiver et valoriser cette vertu au niveau collectif, car il faut du courage et de la détermination pour briser le silence et passer à l'action même pour des professionnels de la protection de l'enfance.

B. BONNES PRATIQUES / LEÇONS PARTAGEABLES

Bonnes pratiques clés au sein des différentes composantes du programme PACOPE

POLITIQUE ET STRATÉGIE	TACTIQUES / OPÉRATIONS
<ul style="list-style-type: none"> • L1. L'intégration de la politique de « Sauvegarde de l'enfant » en interne, mais aussi auprès de l'ensemble des parties prenantes du programme : Comités communaux des enfants, clubs d'enfants, CQPE, CGDES / CGS / Associations de parents d'élèves, parents / Tuteurs bénéficiaires, des familles d'accueil et autres de la communauté, Des leaders communautaires et des groupes de femmes, comités départementaux de protection de l'enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> • L2. Participation sociale articulation entre les pratiques institutionnelles et endogènes • L3. Représentation des enfants membres issus des clubs dans les autres structures du système de protection • L4. Mobilisation d'acteurs légitimés et reconnus par tous : les chefs de quartier et les marraines de quartier « Badjenu Gox ». • L5. Les AVECs en tant que levier du renforcement du capital social des femmes • L6. L'intégration de la composante assainissement et hygiène basée sur l'approche ATPC (Assainissement Total Piloté par la Communauté). • L7. La mobilisation de mentors issus du domaine de l'entrepreneuriat
PILOTAGE	MONITORING & ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> • L8. Approche basée sur les résultats appropriée par tout le personnel, quelle que soit sa fonction • L9. Les analyses des parties prenantes clés en fonction des effets recherchés et le développement à venir de plans de gestion des parties prenantes plus stratégiques, pour optimiser les ressources investies et l'atteinte des résultats clés 	<ul style="list-style-type: none"> • L10. La méthode : <i>Outcomes Harvesting</i>, est une très bonne pratique pour identifier les conditions (interne et externe dans l'environnement du PACOPE IV) qui ont vraiment contribué, influencé les effets. Il serait intéressant d'actualiser la chaîne de résultats en complétant les conditions préalables au succès des effets attendus en lien avec le programme et aussi l'environnement qui influence le PACOPE (politique, économique, climatique, sociale, etc.)

BONNES PRATIQUES À PARTAGER ENTRE ONG ÉVALUÉES

ONGD LUXEMBOURGEOISE	PARTENAIRE D'EXÉCUTION / ZONES D'INTERVENTION	INTITULÉ DU PROJET	BONNES PRATIQUES / LEÇONS PARTAGEABLES
GUIDEN A SCOUTEN FIR ENG WELT	<p style="text-align: center;">Jeunesse et Développement JED</p> <p style="text-align: center;">Thies (Mboro / Diourbel)</p> <p style="text-align: center;">AC : 2022 - 2025</p>	<p style="text-align: center;">Projet d'appui à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi des jeunes</p>	<p>D'un point de vue de la Protection de l'enfant</p> <p>Le JED a développé une expertise dans l'éducation inclusive des couches vulnérables (enfants en déperdition scolaire, enfants en situation d'handicap, talibés...) à travers son Centre de Ressources éducationnelles et de Protection des enfants (CREPE) et son projet Éclat (Être comme tous les autres et pour toujours) non financé par le Luxembourg, avec la participation et l'implication des communautés et des acteurs locaux. SOS VE à travers le PACOPE « souhaite renforcer ses compétences dans l'accompagnement des cibles spécifiques (enfants en situation d'handicap, talibés) ».</p> <p>JED comme SOS VE Sénégal, jouent un rôle de locomotive dans la dynamisation des CDPE de leurs zones et des acteurs communautaires tels que les CQPE pour SOS VE et les Comités de Veille et Protection (CVP) pour JED.</p> <p>D'un point de vue du Renforcement économique des familles</p> <p>SOS VE organise les tutrices des enfants en vulnérabilité autour des AGR et des AVEC. Le JED souhaite renforcer l'autonomisation des familles à travers les AGR et AVEC.</p> <p>D'un point de vue de l'Employabilité des jeunes</p> <p>JED comme SOS VE développent des synergies avec les ateliers dans le cadre de l'Apprentissage. Le JED a le CIFOPE pour la formation professionnelle et technique.</p> <p>Conclusions</p> <p>Un partage d'expérience et de bonnes pratiques permettraient aux 2 structures de trouver un cadre partenarial et d'élaborer des synergies d'actions dans les expertises développées de part et d'autre.</p>
FRÈRE DES HOMMES LUXEMBOURG	<p style="text-align: center;">Union interprofessionnelle des Agro Pasteurs de RAO - UIAPR</p> <p style="text-align: center;">AC : 2018 - 2022</p>	<p style="text-align: center;">Des acteurs de changement communautaire : penser global, agir local</p>	<p>D'un point de vue du Renforcement économique des familles</p> <p>L'UIAPR a développé une expertise dans l'autonomisation des familles et des jeunes notamment dans l'agri élevage, le maraichage entre autres. SOS village pourra apprendre de cette expertise pour diversifier son modèle de RE des familles</p> <p>D'un point de vue de l'Employabilité des jeunes</p> <p>L'UIAPR a développé une expertise dans l'employabilité et l'insertion des jeunes à travers son Centre de formation professionnelle et technique (incubateurs) et son modèle d'accompagnement à l'auto-emploi, notamment dans l'agri élevage, le maraichage (fermes pilotes).</p> <p>SOS VE Sénégal mise sur le partenariat et le mentorat pour accompagner l'employabilité et l'insertion des jeunes.</p> <p>Conclusions</p> <p>Un partage d'expérience et de bonnes pratiques permettraient aux 2 structures de trouver un cadre partenarial et d'élaborer des synergies d'actions dans les expertises développées de part et d'autre</p>

C. RECOMMANDATIONS

De nombreux débats persistent au sein des acteurs de la protection sur les principes qui émergent de la pratique du renforcement de la protection de l'enfance et sur la meilleure façon de les appliquer. L'objectif de cette évaluation est avant tout de stimuler la réflexion, la poursuite du dialogue et la recherche de solutions créatives sur la meilleure façon d'améliorer la protection de l'enfance grâce à un système plus performant. Les recommandations listées ci-dessous sont des invitations à réflexion et nous espérons qu'elles feront sens et donneront envie aux actrices et acteurs de passer à l'action.

	RECOMMANDATIONS	NIVEAU STRATÉGIQUE / OPÉRATIONNEL
COHÉRENCE	<ul style="list-style-type: none"> • Clarifier le positionnement stratégique de SOS VES dans la prise en charge de l'employabilité des jeunes : « faire faire » et mettre en place un fort dispositif de suivi évaluation ou être à la fois acteur sur des étapes et promouvoir le « faire faire » sur d'autres étapes. • Promouvoir un cadre de dialogue dans le cadre du PIC IV et/ou d'autres programmes, devra permettre à SOS VE Sénégal de s'appuyer sur des expertises développées par d'autres programmes dans les domaines en commun. • Plaidoyer pour rendre les collectivités locales acteurs de financement de la protection de l'enfance pour une pérennisation des actions du PACOPE. • Établir un cadre partenarial institutionnel avec le MFPAL pour mieux s'appuyer sur le dispositif de la FPT existant et d'être accompagné dans le cadre d'autres programmes financés par d'autres bailleurs. • Intégrer au niveau institutionnel l'approche Masculinité positive (et pas uniquement dans le programme) pour renforcer un environnement propice à la réduction des inégalités de genre (par l'exemple). • Mettre l'environnement au cœur de sa stratégie programmatique avec une perspective orientée sur l'impact positif (pour aller au-delà de la gestion des risques). • Alliance stratégique et pratique avec ENDA Sénégal et ECPAT LUX et France : au niveau des défis complexes et nécessaires à relever sur l'identification des cas de VAEN dont les VBG. • Créer une communauté de pratiques, pour de la recherche -action sur les bonnes pratiques, créer des solutions innovantes. • Codévelopper un système d'alerte précoce VAEN et recherche des cas proactive. • Intégrer une approche d'autoprotection²⁷ et VEAN avec tous les enfants bénéficiaires. 	Stratégique

27 <https://www.kidpower.org>

RECOMMANDATIONS		NIVEAU STRATÉGIQUE / OPÉRATIONNEL
EFFICIENCE	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un dispositif de soutien psychosocial aux agents des PACOPE dans le cadre de l'exercice de leur fonction. • Définir des seuils plafond de nombre de VAD en lien avec la taille de la famille et la gravité des vulnérabilités • Dématérialiser la collecte de données de terrain par les équipes des PACOPE, pour une meilleure efficacité (utilisation de tablettes pour les VAD, la gestion du budget familial...) la génération automatique des contrats d'engagement à partir des bases de données, etc...). • La finalisation du cadre de SE et son opérationnalisation avec un effectif dédié. • La prise en compte des améliorations souhaitées par le personnel de SOS VES 	Opérationnel
PROTECTION DE L'ENFANT : EFFETS 1-2-3-4-7	<ul style="list-style-type: none"> • Affiner l'analyse des parties prenantes en fonction des résultats / effets clés et une gestion plus stratégique des différentes parties prenantes pour booster les indicateurs de performance. • Améliorer la représentation inclusive et significative des enfants issus des familles bénéficiaires dans les structures du SPE appuyées et les conseils communaux. • Intégrer de manière transversale la gestion basée sur les résultats performance par tous les acteurs du SPE appuyés et formaliser les engagements dans une chaîne de résultats commune et dans les accords de partenariats. • Estimer le paquet minimum d'intervention (prévention et PEC) et son coût moyen et le « Budget sensible au genre et la protection de l'enfance²⁸ » dans Plans locaux de Développement des mairies, des CQPE et autres comités de protection. 	Opérationnel
ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE : EFFETS 5-6-8	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les synergies avec le système de protection sociale notamment pour les filets de protection. • Préciser les critères inclusifs et les niveaux de participation effective attendue des enfants. • Intégrer une approche d'autoprotection²⁹ et VEAN avec tous les enfants bénéficiaires. • Codévelopper un système d'alerte précoce VAEN et recherche des cas proactive. • Renforcer l'approche économique avec la clarification des coûts moyens des activités de protection pour guider les objectifs de revenus au niveau familial. • Évaluer les investissements nécessaires au regard des besoins des enfants handicapés et préciser qui prendra en charge les coûts. • Mener une recherche-action participative (RAP³⁰) pour mieux comprendre la charge physique et mentale des femmes et comment la réduire. • Innover en étudiant les initiatives prometteuses (économie de la régénération) qui répondent aux défis d'assainissement et écologiques avec des réponses à moindre coût. • Collecter et partager les évidences claires sur les progrès économiques des familles, leurs progrès relatifs aux pratiques de protection et les facteurs de corrélation entre ces 2 résultats clés. • Formaliser un guide pratique sur les modalités et bonnes pratiques de collecte d'informations pour augmenter la fiabilité, et assurer la sécurité pour tous. • Mener une réflexion sur l'utilisation des indicateurs de performance clé relatifs au VAEN par tous. 	Opérationnel

28 Participation citoyenne et contrôle citoyen du processus budgétaire national et local par les citoyens, dont les enfants.

29 <https://www.kidpower.org>

30 La recherche-action participative (RAP) est un moyen collaboratif de mener des recherches et de coproduire des connaissances en réunissant une série de parties prenantes autour d'un sujet concret et d'une ou plusieurs questions de recherche qui les concernent ou les affectent directement. La RAP est façonnée et menée par des personnes ayant un intérêt pour le sujet étudié et a pour objectif de déboucher sur une action, une innovation ou un changement concret par rapport au sujet exploré.

RECOMMANDATIONS	NIVEAU STRATÉGIQUE / OPÉRATIONNEL
<p>EMPLOYABILITE DES JEUNES : EFFET 9</p> <ul style="list-style-type: none"> Offrir de nouvelles opportunités aux jeunes en ouvrant leur « champ des possibles », grâce à la mise en lien avec des modèles inspirants variés et connectés aux enjeux du développement des compétences du 21^{ème} siècle³¹. Le renforcement de l'option du « faire-faire » en s'appuyant sur l'expertise et l'expérience d'acteurs déjà bien « établis » pour une mutualisation et une meilleure synergie tout en jouant le rôle de facilitateur au travers de conventions de partenariat basées sur une discrimination positive en faveur des jeunes en situation de perte ou à risque de perte de la prise en charge parentale. 	Opérationnel
<p>GESTION DU PROGRAMME ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ÉQUIPES : EFFET 11</p> <ul style="list-style-type: none"> Intégrer systématiquement la gestion basée sur les résultats dans tous les partenariats formels avec les parties prenantes clés du programme (familles, CPE, CQPE, CDE, AVEC, Services de référence, écoles, etc.). Conduire un audit en interne sur l'application effective de la politique de sauvegarde l'enfant et prévention harcèlement / exploit / abus sexuels. 	Opérationnel
<p>DROITS DE L'HOMME</p> <ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les enfants bénéficiaires des familles sont bien représentés (vulnérabilités et capacités) au sein des organisations soutenues. Renforcer les activités d'<i>empowerment</i> et de self-protection des enfants au sein des familles. S'assurer du niveau de participation effective des enfants dans tous les processus décisionnels Intégrer au moins une pratique de protection en lien avec les loisirs, relative à l'article 31 de la Convention relative aux droits de l'enfant. 	Opérationnel
<p>GENRE</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier les perceptions et les blocages parmi toutes les parties prenantes clés au regard du genre. Mettre l'accent sur une approche qui stimule la responsabilité et valorise l'engagement des hommes : pères-tuteurs, autres hommes au sein de la communauté → Intégrer l'approche Masculinité positive de manière transversale. 	Opérationnel

31 Scott, Cynthia Luna, Les Apprentissages de demain 2 : quel type d'apprentissage pour le XXI^e siècle? https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf00000242996_fre#:~:text=La%20r%C3%A9solution%20de%20probl%C3%A8mes%2C%20la,du%20travail%20au%20XXIe%20si%C3%A8cle

RECOMMANDATIONS		NIVEAU STRATÉGIQUE / OPÉRATIONNEL
DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des opportunités en lien avec l'économie verte / l'économie circulaire / l'économie de la régénération (générer des impacts positifs). • Mettre l'environnement au cœur de sa stratégie programmatique en développant et ne faisant la promotion d'une approche écoresponsable (transport, gestion de projet, énergie, achats et services, etc.) avec une vision de la durabilité environnementale porteuse d'innovation dans les interventions au service des bénéficiaires et de l'environnement dans lequel ils vivent. 	Opérationnel
VIABILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des parties prenantes clés qui font vraiment la différence (valeur ajoutée) dans la multitude d'acteurs au sein du système. • Renforcer l'agilité / la résilience du système de protection pour faire face aux différents risques / chocs / crises. • Améliorer l'efficacité (y inclut le rapport avantages-coûts des services) du système de protection nationale en synergie avec le système de protection sociale, de santé, de l'éducation, de la formation, etc. • Porter la réflexion sur l'implication du secteur privé dans les problématiques de protection de l'enfance et à sa contribution dans l'autonomisation des communautés • Générer des évidences sur le bien-fondé économique de la protection de l'enfance. • Faciliter le suivi citoyen des budgets et des dépenses de protection de l'enfance. 	Opérationnel



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes



**PROSPECTIVE
COOPERATION**
laboratoire d'idées

PROSPECTIVE & COOPERATION

1, place Gabriel Péri – Vieux port
13001 MARSEILLE – FRANCE

contact@prospectivecooperation.org

T. +33 (0)6 84 31 24 54

prospectivecooperation.org

Association Coopérative loi 1901 – SIREN 791 758 956